

**Projet de règlement grand-ducal**

**fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027**

**Avis du Conseil d'État**

(25 juin 2024)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 24 mai 2024, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le texte du projet de règlement grand-ducal était accompagné d'un document intitulé « Exposé des motifs et commentaire des articles », d'une fiche financière ainsi que d'une fiche d'évaluation d'impact.

Les avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des salariés et du Conseil supérieur de certaines professions de santé ont été communiqués au Conseil d'État en date des 19 et 24 juin 2024.

**Considérations générales**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis entend fixer les dates des vacances et congés scolaires au Grand-Duché de Luxembourg pour les années scolaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027. Par ailleurs, le projet sous avis détermine, pour ce qui est des mêmes années scolaires, les dates des vacances et congés scolaires du « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl », de l'École internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette ainsi que de l'enseignement musical, dates qui diffèrent de celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> du règlement en projet.

**Examen des articles**

Le texte du projet de règlement grand-ducal sous avis n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

**Observations d'ordre légistique**

Préambule

Aux deuxième et sixième visas, et pour autant qu'un acte n'est pas visé dans tous ses éléments, il est indiqué de spécifier le ou les articles qui servent de base légale au règlement à prendre.

Les huitième et neuvième visas relatifs aux avis des chambres professionnelles et du Conseil supérieur de certaines professions de santé sont à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus

au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 25 juin 2024.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes